



CC du Sud Marnais (Siren : 245100979)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Fère-Champenoise
Arrondissement	Épernay
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1998
Date d'effet	30/12/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Roland BOULARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	150 Rue des Verriers
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51230 Fère-Champenoise
Téléphone	03 26 42 52 36
Fax	03 26 04 20 52
Courriel	cc-sud-marnais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 382
Densité moyenne	20,05

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Angluzelles-et-Courcelles (215100108)	152
51	Bannes (215106162)	295
51	Broussy-le-Grand (215100843)	320
51	Connantray-Vaufrey (215101536)	184
51	Connantre (215101544)	1 116
51	Corroy (215101650)	163
51	Euvy (215102237)	90
51	Faux-Fresnay (215102252)	359
51	Fère-Champenoise (215102302)	2 311
51	Gourgançon (215102575)	176
51	Marigny (215103276)	110
51	Ognes (215103805)	68
51	Pleurs (215103995)	928
51	Thaas (215105248)	110

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Assainissement pluvial Etude, élaboration et révision des schémas des assainissements eaux usées: assainissements collectifs et autonomes. Assainissement pluvial sous réserve qu'il soit séparé des eaux usées</i>
- Assainissement non collectif <i>Etude, élaboration et révision des schémas des assainissements eaux usées: assainissements collectifs et autonomes. SPANC : la création, le fonctionnement, la gestion financière et l'investissement liés au service public d'assainissement non collectif. Le budget du SPANC pourvoit aux dépenses liées à l'exercice de la compétence. Les dépenses seront couvertes par les redevances perçues auprès des usagers.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Déchetterie.</i>
- Autres actions environnementales <i>Elaboration et suivi de zones d'implantation de parcs éoliens</i>
Sanitaires et social

- Action sociale

Actions sociales: Sont considérées d'intérêt communautaire: -Centre intercommunal d'action sociale -Actions en faveur des personnes âgées -Actions en faveur de la petite enfance: coordination pour l'accueil -Actions favorisant l'emploi et l'insertion par économie -Actions d'information et d'accès aux droits.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
Accueil, maintien et extension des services publics sur le territoire. Actions sociales Sont considérées d'intérêt communautaire: -Centre intercommunal d'action sociale -Actions en faveur des personnes âgées -Actions en faveur de la petite enfance : coordination pour l'accueil -Actions favorisant l'emploi et l'insertion par économie -Actions d'information et d'accès aux droits.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

-Création, aménagement, gestion et entretien de zone d'activité. Sont d'intérêt communautaire: - Toutes les nouvelles zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'une surface de plus de 1 hectare d'un seul tenant. - La zone d'activités Pierre Curie à Fère-Champenoise.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des services publics sur le territoire. Création, aménagement, gestion et entretien de zone d'activité. Sont d'intérêt communautaire: - Toutes les nouvelles zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'une surface de plus de 1 hectare d'un seul tenant. - La zone d'activité Pierre Curie à Fère-Champenoise. Promotion du développement économique local.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

Participation aux collèges (investissement et fonctionnement). Surveillance dans les locaux scolaires.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions d'animation Etude et réalisation de toutes manifestations organisées par la communauté de communes.

- Activités sportives

Construction et entretien de tous nouveaux sites sportifs utilisés par 3 communes au moins. Piscine Tournesol de Fère-Champenoise.

Aménagement de l'espace

- Transport scolaire

Transports scolaires, transports piscine pour les primaires et maternelles, surveillance dans les cars.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voirie: -Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, sont exclus les espaces verts, le déneigement, la signalisation, l'éclairage public ainsi que les trottoirs et les accotements. Sont d'intérêt communautaire

- a) les voies inscrites à la liste annexée. - b) Voirie desservant les équipements communautaires - Piscine, Déchetterie et nouveaux équipements créés à compter du 1er juin 2006. - c) Voirie desservant les équipements suivants: collège, équipements sportifs, gendarmerie, groupes scolaires, autres établissements

Développement touristique

- Tourisme

Etude et réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme et les loisirs : les aménagements collectifs d'intérêt communautaire sont la signalisation, promotion, information et communication du territoire

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et suivi des programmes locaux de l'habitat portés par la CCSM.

- Politique du logement non social

<i>Création, aménagement et équipement de zones d'habitat de 3 parcelles à construire et plus portés par la CCSM.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Mise en oeuvre d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <i>Création, aménagement et équipement de zones d'habitat de 3 parcelles à construire et plus portés par la CCSM.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration et suivi d'une Charte de pays Brie et Champagne.</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>Secours et lutte contre l'incendie : -Prise en charge des frais relatifs à la protection incendie SDIS (contingent d'incendie, allocations de vétérance). -Fonctionnement et investissement centre de première intervention intercommunal (CPII) -Subvention à l'amicale cantonale des sapeurs pompiers de Fère-Champenoise.</i>
- Autres <i>- construction d'une gendarmerie - mise en place d'installations techniques permettant de desservir les communes non éligibles aux installations traditionnelles du haut débit</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Pays de Brie et Champagne (659953887)		36 448
51	Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	221 862

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)